

Tous les six ans, les habitants des communes votent pour élire les membres du conseil municipal.

### Qui vote?

Les habitants d'une commune ont le droit de voter. La liste des électeurs est mise à jour chaque année. Pour être électeur dans une commune, il faut:

- habiter la commune ou y posséder un bien (maison ou terrain).
- avoir au moins 18 ans.
- être de nationalité française ou ressortissant d'un des pays de l'Union Européenne.
- ne pas avoir été condamné à des peines graves.

Demande à tes parents de te montrer leur carte d'électeur. Lorsqu'il y aura des élections, accompagne-les quand ils iront voter. Demande leur aussi de t'accompagner le soir, au dépouillement.

### Le conseil municipal

On peut devenir conseiller municipal à partir de 18 ans. Tout le monde ne peut pas être conseiller : par exemple, les employés communaux, payés par la commune ne peuvent pas se présenter; les personnes ayant perdu leurs droits électoraux non plus. Le nombre de conseillers dépend de la population de la commune. Par exemple, un village de moins de 100 habitants compte 9 conseillers. Il y en a 69 pour les villes de plus de 300.000 habitants, et 163 à Paris.

Renseigne toi sur le conseil municipal de ta commune : nombre de conseillers (hommes femmes), nombre d'adjoints. Essaie de trouver un bulletin municipal : de quoi parle-t-il ?

### *-Que fait le conseil municipal en temps normal?*

*-Nous étudions les projets pour améliorer la vie dans la commune; par exemple, la création d'un gîte, des plantations de fleurs, la rénovation de la salle de travaux manuels de l'école,.....Pour cela, nous étudions les devis des entrepreneurs, nous en choisissons un, nous surveillons le chantier en cours, nous participons au conseil d'école...*

### *-Pourquoi êtes-vous devenu conseiller?*

*-Pour améliorer la vie des habitants dans la commune par de nombreuses actions qui profitent à tous.*

### *-Est-ce qu'on peut arrêter avant six ans?*

*-Il est très possible d'arrêter avant six ans. Il suffit d'envoyer sa démission au maire qui l'envoie à la sous-préfecture.*

### Les élections

Dans les communes de plus de 3500 habitants, les conseillers sont élus au scrutin de liste à deux tours. Des listes comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir sont constituées. Les électeurs votent pour une liste.

Dans les communes de moins de 3500 habitants, les électeurs choisissent dans des listes les noms des personnes qu'ils veulent élire. Ils peuvent aussi choisir une personne qui n'est pas candidate.

Pour être élu au premier tour, le candidat (ou la liste dans les villes) doit obtenir la moitié suffrages exprimés plus une voix. Au deuxième tour, ceux qui obtiennent le plus de voix sont élus.

Dans les communes de moins de 3500 habitants, si un conseiller municipal démissionne, il n'est pas obligatoire d'en réélire un autre. Mais, s'ils sont plusieurs à démissionner et si le conseil est réduit aux 2/3, ou si le conseiller manquant est le maire, alors des élections sont à organiser rapidement.



Photo C. Beter

Mairie de St Simon de Bordes

### Le maire

Le conseil municipal élit le maire parmi ses membres.

Le maire doit avoir au moins 18 ans. Il possède une carte d'identité de maire, ainsi que l'écharpe tricolore pour les cérémonies.

Le maire est responsable de l'état civil : il enregistre les mariages, les naissances, les décès sur des cahiers qu'il envoie au tribunal de grande instance.

Il a aussi une fonction de police : il peut interdire certaines choses, même arrêter des personnes s'il le faut.

Il est appelé également lors d'accidents domestiques ou de la circulation.

Il transmet à la population les décisions prises par le gouvernement, comme par exemple pour la tempête.

Il préside les réunions de conseil municipal, il gère les revenus de la commune, prévoit le budget...

# Le maire et les élus locaux

## **-Est-ce difficile de remplir les fonctions de maire?**

*-C'est très varié; il y a des choses compliquées qui demandent de la réflexion, de la lecture, et d'autres plus faciles : remplir les papiers d'état civil, on le fait vite.*

## **-Quelles sont vos fonctions?**

*-Surveiller les travaux en cours, discuter avec des techniciens pour différents problèmes, s'occuper du courrier, rencontrer les ouvriers municipaux, ....*



Tu peux toi aussi inviter Mme ou M. le Maire de ta commune dans ta classe : prépare un questionnaire avec tes camarades pour lui demander les projets de la commune, les difficultés rencontrées, ce qui l'intéresse dans sa fonction, etc.

## Le budget municipal: les recettes

### **-D'où viennent les sous?**

*- Il y a quatre formes d'impôts, payés par les habitants et qui viennent directement à la commune.*

*Ø La taxe d'habitation calculée en fonction de l'importance de la maison.*

*Ø La taxe foncière payée par ceux qui ont des terrains.*

*Ø La taxe sur les bâtiments payée par les propriétaires.*

*Ø La taxe professionnelle payée par les commerçants, les entreprises.*

*La commune reçoit aussi des aides de l'état.*

### **-Combien y a-t-il d'argent en caisse?**

*- On n'a pas d'argent en mairie. Tout est à la perception. A chaque fois qu'on fait une dépense, on l'écrit et c'est le percepteur qui paie. C'est pareil quand de l'argent rentre. Le percepteur contrôle tout.*

### **-Est-ce que les communes s'entraident ?**

*- Elles le peuvent. Le SIVOS a été créé par exemple par nos quatre communes pour assurer la scolarité des enfants dans de bonnes conditions. Les communes d'un canton peuvent se regrouper pour le ramassage des ordures. Chaque commune délègue alors des conseillers municipaux.*

Le percepteur est le comptable des finances de la commune. C'est son métier. Il est nommé par le ministre du Budget.



Un employé communal

Beaucoup de communes se regroupent en communautés, car chacune doit faire face à des dépenses de plus en plus lourdes. Elles peuvent ainsi assurer des services à la population (ramassage des déchets ménagers), construire de grands équipements (gymnases, médiathèques...), qu'aucune commune ne pourrait se payer seule.

## Le budget municipal: les dépenses

### **-Pouvez-vous nous expliquer le budget?**

*- Dans une commune, le budget se divise en deux parties:*

*Ø Le budget de fonctionnement, ce sont les dépenses courantes : payer le personnel, le téléphone, l'électricité, le chauffage, entretenir les chemins, les bâtiments communaux comme l'école. Ces dépenses sont prévues en début d'année au budget primitif voté par les conseillers.*

*Ø Le budget d'investissement, ce sont les dépenses exceptionnelles. Par exemple l'aménagement du plan d'eau. Pour décider cela, il faut se réunir spécialement, faire des études.*

Le budget primitif prévoit les recettes et les dépenses. Il doit être voté par le conseil municipal avant le 31 Mars.

Le budget supplémentaire, en cours d'année, rectifie le budget primitif par des compléments ou des réductions d'argent, aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Demande à ta famille de te montrer la feuille de taxe d'habitation : regarde ce que représente l'impôt dû à la commune, au département, à la région.

Ta commune a-t-elle des dépenses exceptionnelles actuellement (des constructions, des rénovations...)

Ta commune fait-elle partie d'une communauté de communes ? Si oui, combien de communes composent cette communauté ?



Tu peux lire la [BTJ 464](#) «le maire et les élus locaux» et entendre des élus qui expliquent leur fonction en allant sur Encycoop

